

CTL EMPLOIS DU 16 JANVIER 2020

En préambule sur le dialogue social, depuis l'annonce de la mise en place du NRP (Nouveau Réseau de Proximité) la CFTC DGFIP Savoie n'avait participé à aucune réunion proposée par la Direction. En cause principale son refus d'associer officiellement les représentants du personnel (en obligation réglementaire liée aux élections professionnelles) à la discussion de fonds sur ce brûlant sujet. Comme indiqué dans notre déclaration liminaire il s'avère de plus en plus que les élections professionnelles ne sont pour la DGFIP qu'une mascarade visant à se conformer à ces mêmes dispositions réglementaires relatives au dialogue social, appliquées cette fois-ci !!

Deux organisations syndicales sur quatre étaient présentes à cette deuxième convocation.

Ce CT Emplois a été l'occasion pour nous de rappeler à la Direction que derrière les suppressions d'emplois il y a aussi les agents qui restent et qui épongent tant bien que mal la masse de travail qui reste à faire !!!

En Savoie c'est donc 16 emplois supprimés pour 2020. Pour expliquer ce chiffre il faut partir d'une base nationale de 1431 ETP (Équivalent Temps Plein) à supprimer à laquelle on applique différents critères départementaux :

- Les emplois fléchés : pour la Savoie 12 emplois (10 pour la perte de l'activité OPAC et 2 pour le PCE, liés eux, en contribution à la modernisation des process).
- la contribution proportionnelle : la répartition équilibrée et solidaire de l'effort !!!
- le correctif "charges et enjeux" : équilibre entre charge de travail et les enjeux locaux
- le correctif environnemental : équilibre entre les conditions d'exercice des missions et la situation socio-économique départementale.
- le correctif opérationnel : la cohérence du nombre d'emplois supprimés, d'une année sur l'autre.

Hé oui, il fallait bien s'appuyer sur quelque chose !!

Mais ces critères sont à notre avis bien trop subjectifs pour pouvoir nous convaincre de la nécessité de supprimer des emplois !!!

D'autant que la suite de ce CT ne nous a renseigné, dans un ordre logique, que sur un jeu de "chaises musicales" opéré localement pour ramener les effectifs à la réalité du terrain en y associant les transferts liés au NRP (effectif au 01/09/20).

Bref nous l'avons bien compris, c'est encore une opération de cadrage annuel !!

Cet enjeu "emplois annuels" mériterait pourtant un peu plus de "vérité" !!

La CFTC DGFIP 73 a réclamé le MAGERFIP au 31/12/2019 et celui au 01/01/2020, permettant ainsi de pouvoir visionner les réels emplois supprimés.

**La CFTC DGFIP SAVOIE, tout comme l'autre organisation syndicale
présente à ce comité
a voté CONTRE
ces nouvelles suppressions d'emplois**

Aux questions diverses qui ont débuté avant et ont continué après le sujet "emplois" c'est surtout le NRP qui a fait l'objet des discussions.

Nous n'en doutons pas, hélas, dès qu'il a été annoncé nous savions que le NRP allait se mettre en place. Nous avons signalé que nous regrettions que la direction locale ne nous ait pas associé pleinement à son projet, en saluant tout de même les opérations de la DDFIP 73 envers les agents et les élus. Nous avons constaté malgré tout que la "grogne" intersyndicale (nationale et locale) relayée par les agents avait permis de faire évoluer le projet initial, bien que les bases restent les mêmes à l'horizon 2023. La CFTC DGFIP Savoie accompagnera au mieux qu'elle le peut cette réforme de grande ampleur qui nous est imposée.

CFTC : Rejoignez-nous pour défendre ensemble de justes positions

Contactez vos représentants en Comité Technique :

Titulaire : Patrice DAL MOLIN 04 79 96 72 02

Suppléant : Stéphane GRILLET 04 79 70 87 23